

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'HYGIÈNE,
DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE LA MARNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 portant création auprès du recteur d'académie d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu l'arrêté rectoral du 14 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges au comité technique académique de Reims en date du 6 décembre 2018 ;

Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental créé auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale :

- M. Jean-Paul Obellianne, directeur académique des services de l'éducation nationale, président
- Mme Graziella De Sousa Ponte, secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale, responsable des ressources humaines

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental créé auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Marne,

- *Représentants de la F S U :*

En qualité de membres titulaires

Mme Maryline Lagauche
Professeuse agrégée
Lycée Arago REIMS

M. Alexandre Carret
Professeur certifié

en qualité de membres suppléants

M. Matthias Carpentier
Professeur d'EPS
Collège Thibaud de Champagne Fismes

Mme Ingrid Mirbelle
Professeur des écoles

Collège Perrot d'Ablancourt
Châlons en Champagne

École élémentaire de Grauves

Mme Irène Déjardin
Professeur des écoles
École maternelle Charles Péguy
REIMS

M. Sébastien Coat
Conseiller principal d'éducation
Collège du grand Morin
ESTERNAY

Mme Bernadette Ajagaya-Lebeau
Infirmière
Collège Georges Braque
REIMS

M Alain Debarle
Professeur de lycée professionnel
Lycée Gustave Eiffel
REIMS

- *Représentants de l'UNSA-Éducation*

En qualité de membres titulaires

en qualité de membres suppléants

Mme Aline Geeraerts
Professeur des écoles
École élémentaire du centre
FISMES

Mme Gaëlle Cordier
Proviseure adjointe
Lycée Libergier
REIMS

M. Jean-Michel Alavoine
Professeur des écoles
TRS Reims Est

Mme Sylvie Ganthier
professeure certifiée
Collège Léonard de Vinci
Vitry-lès-Reims

Mme Geneviève Le Bihan
ADJAENES
Circonscription Châlons Ouest

Mme Solenne Massicard
Professeure des écoles
école élémentaire la Neuville Reims

Article 4

Le présent arrêté prend effet pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait à Châlons en Champagne le 21 janvier 2019




Jean-Paul Obellianne